Aidez nous ma petite fille et moi s'il vous plaît..

Par Alana09

Bonjour,

Tout d'abord je vous remercie de prendre le temps de lire mon message..
Voila ma situation:
J'ai perdu le procès contre le père de ma fille (homme qui m'a laisser tomber enceinte et m'a laisser à la rue, qui est revenu un mois après la naissance pour moi et non pour sa fille, qui ne s'est jamais occuper ou même soucier d'elle, qui l'a mise en danger de nombreuses fois, qui n'est jamais la voyages sorties etc, qui passait son temps à boire et à se droguer)
mais depuis le début tout est vraiment bizarre...
J'ai reçu une lettre de son avocate demandant a l'amiable tous les mercredis , un weekend sur 2 et la moitié des vacances!
Mon avocate a immédiatement attaqué prétextant tout ce que j'ai mis plus haut...
Mais c'est son avocate qui a obtenu une date (bizarrement un mois après sa lettre et pile le lendemain de son retour de voyage de 3 semaines au Mexique) et c'est moi qui ai été assignée a comparaître alors que j'ai attaqué.. est-ce normal ?
De plus j'ai fourni de nombreuses pièces a mon avocate qui ne ma jamais montrer mon dossier...
Le jour j a a peu près deux heures de l'audience je reçois un mail de mon avocate me transmettant les pièces de Monsieur... Alors qu'elle m'avait dit que je devais transmettre les miennes avant jeudi sinon elles ne seraient pas recevable.. Ces pièce (quelques message ou il dit qu'il veut voir sa fille rien de plus) ont incitées la juge a lui donner ce qu'il voulait..
Alors que pendant l'audience quand la juge lui a proposer un jour par semaine et quelle lui a proposer le dimanche il a dit que c'était pas possible, il a dit pareil pour samedi lundi et jeudi il a dit d'accord pour mercredi mais comme si ça le dérangeait pas.. il a ajouté que du 6 septembre au 9 décembre il ne pourrait pas la prendre !
La juge lui a mis un savon en lui disant qu'il fallait pas venir au tribunal demander quelque chose qu'on ne pourrait pas honorer et pourtant lui a donner tout ce qu'il voulait..
Aujourd'hui monsieur peut envoyer n'importe qui chercher ma fille quand il n'est pas la et c'est ce qu'il fait .. et je n'ai aucun pouvoir..
Je retrouve ma fille a chaque fois très énervée et elle se réveille 10 fois par nuit depuis ça..
Quand j'ai appelé mon avocate (qui d'ailleurs est venu très en retard le jour de l'audience) elle m'a dit que je devrais m'estimer heureuse et qu'il ne fallait pas faire appel!
De plus mon avocate a fait signifier le jugement sans mon autorisation ou même que je lui demande..
Je lui ai envoyé un mail demandant une explication ainsi que de transmettre mon dossier aucune réponse depuis une semaine...
Je trouve que ça fait beaucoup de choses.. Je crois qu'elle a planter volontairement l'affaire.. Que puis je faire ?
La dedans n'y a t'il pas un vice de forme ou de procédure qui pourrait rendre ce jugement caduque ?
Si ce n'est pas le cas y a t'il une solution rapide pour m'aider ?
Merci d'avance pour vos futures réponses...